

# REGLEMENT

## **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR –**

La Section ATHLETISME de l'A.S.H.

## **ARTICLE 2 – Championnat de Gironde – Course à label régional, qualificative et classante.**

Dimanche 15 avril 2012

## **ARTICLE 3 – PARTICIPANTS – REGLEMENTATION –**

Epreuve ouverte à tous licenciés F.F.A. ou non, hommes et femmes, nés au minimum en 1995 suivant le règlement de la F.F.A. et du Code du Sport.

### **3.1. – Obligations des participants :**

Ils devront être :

- titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'running délivrés par la F.F.A.,
- ou titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT et l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition,
- ou titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de course d'orientation ou la Fédération Française de pentathlon moderne
- ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive,
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

## **ARTICLE 4 – CIRCUIT –**

Le départ à 10h00 et l'arrivée se feront au stade municipal Abel Laporte. Le circuit consiste en une boucle balisée et sécurisée de 10 km à travers les rues de la ville.

Deux circuits, 1 km et 3 km, seront proposés aux enfants des Ecoles d'Athlétisme, Poussin(e)s, Benjamin(e)s et Minimes et ouverts à tous. Cependant, les enfants non-licenciés devront être munis d'un certificat médical et d'une autorisation parentale. Le départ s'effectuera au Stade Abel Laporte à 11h00. Inscription gratuite sur place. Récompense pour tout arrivant.

Une randonnée pédestre ouverte à tous (âge minimum 12 ans) s'effectuera sur les routes et sentiers d'une durée de 2 h environ. Inscription le samedi 14 avril sur le stade ou le dimanche matin avant le départ jusqu'à 8h30. Frais d'inscription : 5 €.

## **ARTICLE 5 – CATEGORIES –**

Il y aura un classement par catégorie.

DAMES : Cadette – Junior – Espoir – Senior – V1 – V2 – V3 – V4

HOMMES : Cadet – Junior – Espoir – Senior – V1 – V2 – V3 – V4

## **ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS –**

- Par correspondance, avec chèque de 8 € à l'ordre de l'A.S.H.-ATHLETISME adressée à :  
Patrick LABAT  
17, rue Beethoven  
33185 LE HAILLAN

- ou, inscriptions et retrait des dossards au stade Abel Laporte le samedi 14 avril de 9h00 à 18h00
- ou, sur place, le jour de l'épreuve moyennant un coût de 10 €.

#### **ARTICLE 7 – HORAIRE –**

Rassemblement des coureurs à 9h45.

Départ : devant le Stade municipal Abel Laporte à 10h00.

#### **ARTICLE 8 – ASSISTANCE MEDICALE –**

L'assistance médicale sera assurée par une équipe de la Croix-Rouge avec véhicules de secours, un médecin et un kinésithérapeute.

#### **ARTICLE 9 – CIRCULATION –**

Les concurrents devront suivre impérativement les instructions des services d'ordre et des officiels pendant la course. Ils devront, autant que possible, rester à droite de la chaussée ou prendre le circuit balisé à certains endroits. La circulation habituelle n'étant pas interrompue, ne seront autorisées à suivre la course que les voitures officielles.

#### **ARTICLE 10 – RAVITAILLEMENT –**

Deux postes distribution de boissons seront placés au 5<sup>ème</sup> et au 7<sup>ème</sup> kilomètres. Ravitaillement à l'arrivée.

#### **ARTICLE 11 – ASSURANCE –**

Les concurrents s'inscrivent sous leur entière responsabilité. Les poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes, cadet(te)s devront être munis d'une autorisation parentale et d'un certificat médical pour les non licenciés. Toutefois, l'ensemble des participants sera assuré durant la course par un contrat souscrit auprès de Alliance Internationale d'Assurances & de Commerce (AIAC).

#### **ARTICLE 12 – RECOMPENSES –**

Classement scratch 5 hommes 3 femmes.

Trois premiers de chaque catégorie non cumulables avec le scratch.

Chaque arrivant recevra une récompense.

#### **ARTICLE 13 – RESULTATS –**

Les résultats seront affichés lors de la remise des récompenses qui aura lieu à partir de 11h30.

#### **ARTICLE 14 – DROIT A L'IMAGE –**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises pendant l'épreuve dans le but de promouvoir « les 10 km du Haillan ». En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image.

#### **ARTICLE 15 – OBSERVATIONS –**

Le seul fait de participer aux « 10 km du Haillan » implique l'application du présent règlement.

#### **ARTICLE 16 – RENSEIGNEMENTS –**

Téléphone : 05 56 57 64 65

Site : [www.les10kmdu.haillan.com](http://www.les10kmdu.haillan.com)